



CALENDRIER DES FORMATIONS

1^{er} semestre 2026



www.cfecgc.org



ÉLU(E)S AU CSE : DES GUIDES CFE-CGC FAITS POUR VOUS !



Adhérent(e)s CFE-CGC,
retrouvez tous nos guides
sur l'intranet confédéral :
<http://intranet.cfecgc.org>

Pour ses structures, la CFE-CGC a édité 4 guides relatifs aux comités sociaux et économiques (CSE), complétant les fiches juridiques accessibles sur l'Intranet confédéral (Nos ressources/ Négociation collective/Élections pro/CSE/Restructuration des branches/Classeur CSE).

Après un premier guide consacré aux réunions, un second aux moyens de fonctionnement de l'instance et un troisième abordant le rôle des élus CSE, en comparaison avec d'autres mandats, le quatrième passe en revue les missions des élus CSE.



ÉDITO

Chèr(e) s collègues,

Certains d'entre vous se souviennent peut-être du film « Un jour sans fin » dans lequel le personnage principal est condamné à revivre la même journée (la journée de la marmotte).

En France, après un « conclave » qui n'a pas donné de fumée blanche et plusieurs gouvernements plus tard nous revivons actuellement une séquence autour du vote du budget dans un contexte où les partis politiques affinent et maintiennent des postures pré-électorales : tantôt pour augmenter les recettes, tantôt pour baisser les dépenses. Le ministre actuel du travail nous annonce une conférence sur le travail, l'emploi et les retraites « afin de créer un espace de discussion, dont nous espérons qu'il aboutira à tout le moins à un diagnostic partagé.

Pour la CFE-CGC qui est rompue à l'exercice cela permettra de réaffirmer nos propositions et mobiliser l'intelligence qui est disponible pour travailler à des avancées significatives.

Pour celles et ceux qui suivront leur première formation « Ouverture sur le syndicalisme » dans les semaines qui viennent vous verrez, qu'en revanche, la « négociation », contrairement à la discussion, doit laisser des traces et s'inscrire dans le Droit. C'est cela notre ADN à la CFE-CGC, toujours maintenir un lien avec les salariés et agents qui font notre environnement de travail, les représenter, revendiquer en leur nom afin de préserver au mieux leurs intérêts.

Les formations que nous vous proposons dans ce catalogue vous permettront d'améliorer votre impact et vous aideront à développer vos compétences syndicales, je vous sais nombreux à avoir entamé un parcours de formation avec nous et je vous en félicite.

La période est trouble et anxiogène mais notre force collective doit nous aider à l'affronter dans les meilleures conditions.

Je vous souhaite de passer de bons congés de fin d'année auprès de vos proches et amis.

François Hommeril
Président de la CFE-CGC

Éditeur
CFE-CGC
63 rue du Rocher
75008 Paris

Conception
Service communication CFE-CGC

Rédaction
Centre de formation syndicale

Crédit photos
Xavier Renauld, Adobe stock
et Noun project

Imprimeur
ITF Imprimeurs
Z.A. Le Sablon - 72230 Mulsanne
Labelisé Imprim'vert.
Certifié PEFC et FSC



PARTIE 1 S'inscrire à un stage

Pages 4 à 13



PARTIE 2 Les différents stages du CFS

Pages 14 à 35



PARTIE 3 Organiser un stage pour des adhérents

Pages 36 à 44



**S'INSCRIRE
À UN STAGE**

QU'EST-CE QUE LE CFESES (CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SYNDICALE) ? LE CADRE LÉGAL DU DISPOSITIF

DROIT AU CONGÉ

Les salariés désireux de participer à des stages ou sessions exclusivement consacrés à la formation économique, sociale et syndicale, organisés par des centres ou instituts spécialisés dont la liste est établie chaque année par arrêté ministériel, peuvent obtenir un congé rémunéré de douze jours par an (L. 2145-5 et suivants).

Le refus non justifié du congé est pénalement sanctionné. D'autre part, un licenciement qui serait motivé par la demande formulée par un salarié de participer à un stage de formation syndicale serait abusif.

CONTINGENT ANNUEL

- Le congé normal reste fixé à 12 jours par an et par salarié, porté à 18 jours par an pour les animateurs de stages et sessions et les salariés appelés à exercer des responsabilités syndicales.
- Un arrêté du 7 mars 1986 fixe le nombre total de jours de congé susceptibles d'être pris chaque année par l'ensemble des salariés d'un établissement au cours de l'année civile en fonction des effectifs.

ORGANISMES HABILITÉS

Seuls les stages et sessions organisés par les organisations syndicales interprofessionnelles, représentatives sur le plan national, peuvent ouvrir droit au bénéfice des congés et recevoir l'agrément ministériel.

Pour l'année calendaire en cours, cette liste comporte notamment le centre de formation syndicale de la CFE-CGC.

FONCTION PUBLIQUE

Pour les adhérents de la fédération des services publics, merci de contacter votre fédération :

Services publics CFE-CGC
15-17 rue Beccaria - 75012 PARIS
E-mail : fonctions.publiques@cfecgcfp.org
Tél. : 01 44 70 65 90

MODALITÉS

Le bénéfice du congé est de droit, dans la limite du contingent fixé, sauf lorsque l'employeur estime, après avis conforme du CSE, ou à défaut des délégués du personnel, que cette absence aurait des conséquences préjudiciables à la production et à la marche de l'entreprise (L. 2145-11).

La demande doit être présentée à l'employeur au moins trente jours à l'avance et le refus éventuel notifié dans les huit jours de cette demande (R. 2145-4 et s.).

L'organisme chargé des stages ou sessions doit délivrer au travailleur une attestation constatant la fréquentation effective de ceux-ci par l'intéressé.

Cette attestation sera remise à l'employeur au moment de la reprise du travail.

Le congé est assimilé, au regard de la législation du travail et de la Sécurité sociale, à une période de travail. Il n'est pas imputé sur le congé annuel payé (L. 2145-10).

Les accidents survenus par le fait ou à l'occasion de cette formation seront considérés comme des accidents du travail.

PRISE EN CHARGE DES SALAIRES

Art. L. 2145-6 : le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération. Le dispositif de la subrogation mis en place en 2015 disparaît.

ASSURANCE DES STAGIAIRES

Les stagiaires du centre de formation syndicale (CFS) de la CFE-CGC sont assurés dans le cadre et dans les conditions du contrat **solidarité vie syndicale** souscrit auprès de la MACIF et géré par la Confédération.

HANDICAP AU TRAVAIL : DÉCOUVREZ LE GUIDE CFE-CGC



Si la parole sur le handicap s'est libérée, les actes ne suivent pas toujours. Beaucoup de managers ou de services RH se sentent encore démunis : peur de mal faire, méconnaissance du cadre légal, manque de moyens ou d'appui.

La CFE-CGC publie pour ses militants un guide « Handicap au travail : comment bien accueillir une personne en situation de handicap ? ». Rappel réglementaire, conseils, outils pratiques, exemples réussis d'inclusion en entreprise : la publication vise à aider les acteurs de terrain à lever les freins.

**Adhérent(e)s CFE-CGC,
retrouvez tous nos guides
sur l'intranet confédéral :**
<http://intranet.cfecgc.org>

INSCRIPTION : MODE D'EMPLOI

Vous avez décidé de participer à un stage interprofessionnel. Voici les différentes étapes à suivre :



Je choisis mes formations en respectant les prérequis

- Adressez-nous, sans tarder, le bulletin d'inscription ci-après (un bulletin par stage souhaité, précisant la date choisie) par e-mail ou courrier.
- Prévenez votre syndicat ou fédération d'appartenance.



J'informe mon employeur au minimum 30 jours avant la date du stage

Rappel

Informez vous-même votre employeur. Pour bénéficier du congé de formation économique, sociale et syndicale, il vous appartient de faire personnellement une demande écrite à votre employeur **30 jours au minimum avant le début du stage** (vous pouvez vous inspirer du courrier type).

Article R. 2145-4 du Code du travail : la demande de congé doit être présentée à l'employeur au moins 30 jours avant le stage par l'intéressé(e) (délai majoré dans la Fonction publique). Le non-respect ne peut en aucun cas être imputé au CFS.



Mon salaire est maintenu pendant la durée du stage (art L. 2145-6)

Ces sessions se déroulent à Paris. Elles débutent le 1^{er} jour à 10 heures et s'achèvent le 2^e jour vers 17 heures. Tenez compte de ces horaires pour réserver votre déplacement.

Si un empêchement vous oblige à vous désister, prévenez-nous ; les places sont rares et les demandes nombreuses !

Le CFS prend en compte les demandes d'inscriptions par ordre d'arrivée :

- en cas de problème, nous vous contacterons directement ;
- **vous recevrez une confirmation d'inscription sous quinzaine par e-mail (merci de nous fournir cette information indispensable pour traiter votre demande) ;**
- la convocation et le programme détaillé vous seront envoyés un mois avant le stage.

D'avance, nous vous souhaitons un bon stage, où nous aurons le plaisir de vous accueillir.

Au fait, le jour J, pensez à vous munir de votre carte d'adhérent.

Attention !

Si vous venez de province, prenez vos dispositions pour votre hébergement. La nuitée précédant le 1^{er} jour de stage peut être prise en charge sur demande préalable et dérogation.

LIEUX DE FORMATION

Les stages proposés dans ce catalogue se déroulent uniquement à Paris. Pour connaître les stages organisés en région, merci de vous connecter à l'intranet, dans la rubrique « nos formations ».

SIX ACTIONS POUR RÉUSSIR VOS ÉLECTIONS CSE !



Adhérent(e)s CFE-CGC,
retrouvez tous nos guides
sur l'intranet confédéral :
<http://intranet.cfecgc.org>

Comment préparer efficacement les élections professionnelles dans son entreprise ? Pour ses structures et sections syndicales, la CFE-CGC met à disposition un outil militant (conseils et fiches) listant les 6 grandes actions à mettre en place pour réussir.

Pédagogique, le support aborde le calendrier global du scrutin et la négociation du périmètre, l'élaboration du protocole d'accord préelectoral et des listes de candidats, la communication durant la campagne et la vigilance quant au procès-verbal des élections.

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE ET REMBOURSEMENT DES FRAIS

FRAIS DE TRANSPORT

TRAIN

Remboursement du billet 2^e classe.

Joindre les billets de train compostés originaux ou en cas de billet électronique, le document sur lequel figure un flash code ainsi que la photocopie de votre carte grand voyageur (si vous en possédez une).

Dans tous les cas, vérifiez que le ou les document(s) que vous nous faites parvenir servent à la fois de titre de transport et de facture.

AVION

Le recours à l'avion est possible dès lors que la ville de départ est mal desservie en train ou que le coût est équivalent à un voyage en train.

Nous vous conseillons de réserver votre billet le plus tôt en avance afin d'obtenir des prix intéressants, dans tous les cas la prise en charge devra faire **l'objet d'une demande en amont (devis) auprès du CFS**.

Nous vous demandons instamment dès confirmation d'inscription, de faire le maximum pour voyager à tarif réduit (abonnements, tarifs spéciaux, entreprises...).

Sur tous les vols, vous pouvez bénéficier de réductions **si vous réservez à l'avance**.

Dans tous les cas, vérifiez que le ou les document(s) que vous nous faites parvenir servent à la fois de titre de transport et de facture.

En moyenne, les billets Easyjet seront pris en charge à hauteur de 200 euros.

VOITURE

Défraiement du carburant :

- 0,50 euros/km pour une personne seule ;
- 0,60 euros/km pour du covoiturage.

400 km (A/R) au total pris en charge (pour d'éventuelles dérogations, merci de contacter le CFS en amont). Sans accord préalable et dès lors que vous avez roulé plus que 400 km (A/R), le remboursement se fera sur la base d'un billet de train en 1^{ère} classe.

Mentionner, sur la note de frais, le(s) nom(s) du(des passager(s), en cas de covoiturage joindre le trajet via Mappy ou autre.

Les frais de péage sont remboursés sur justificatifs.

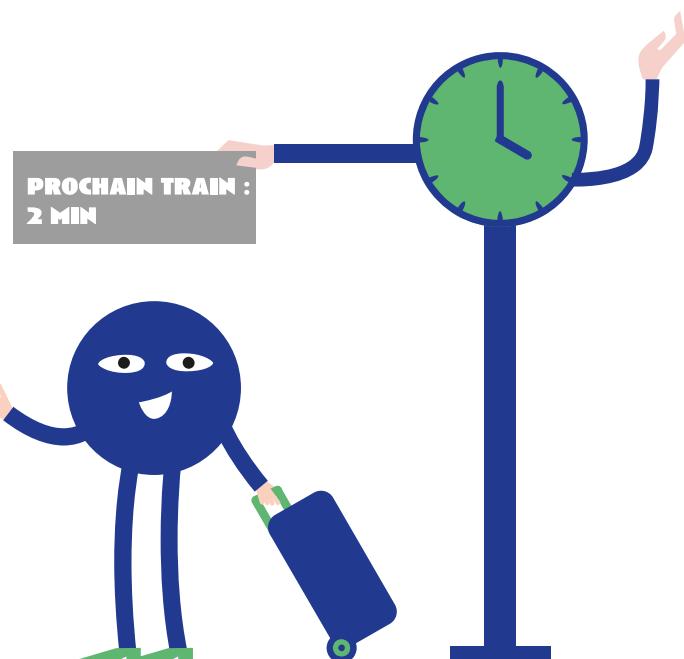
Les transports en communs doivent être privilégiés dès lors qu'ils réduisent le temps de transport.

Les frais relatifs aux voitures de location ne sont pas pris en charge par le CFS.

Attention !

Ne sont pas pris en charge :

- **les frais de taxi ;**
- **les frais de parking parisien ;**
- **les frais des stagiaires habitant la ville où se déroule le stage ou à proximité de celle-ci.**



FRAIS DE SÉJOUR

Attention !

Ces frais sont composés de deux types de dépenses, le plafond pour chaque dépense doit être respecté :

- les frais de repas : le midi 30 euros et 35 euros le soir ;
- les frais d'hébergement (nuitée + petit déjeuner + taxe de séjour) :
 - ▶ 145 euros pour une nuitée ;
 - ▶ 155 euros pour les grandes métropoles (Marseille, Bordeaux, Lille, Lyon, Toulouse, Strasbourg, Nantes) ;
 - ▶ 175 euros pour Paris et petite couronne.

Le remboursement ne sera possible que **sur présentation de justificatifs originaux**. Pour l'hébergement et/ou la restauration, **une facture** demandée à l'hôtel et/ou au restaurant, sur papier à en-tête original est acceptée par les services de contrôle.

Pour **toute information complémentaire ou demande justifiée de dérogation, contactez-nous avant le stage**, l'arrivée la veille est possible dès lors que votre temps de trajet est supérieur à 2h30.

Une note de frais vous sera remise au cours du stage. La remplir, l'envoyer au CFS et **y joindre les pièces justificatives originales** (délai d'envoi : maximum trois semaines après le stage). L'émargement de la liste des participants attestera de votre présence.

Le règlement de vos frais vous sera envoyé par lettre-chèque sous trois semaines environ, à réception de votre note de frais. Il ne prendra pas en compte les éventuels dépassements occasionnés par le non-respect des règles énumérées ci-dessus.

La nuitée précédant le 1^{er} jour du stage peut être prise en charge sur demande écrite valablement justifiée. Les hébergements sont uniquement possibles pour les provinciaux. Les Franciliens doivent rentrer chez eux le soir du 1^{er} jour de stage.

HÉBERGEMENT HÔTEL

En aucun cas le CFS ne s'occupe de réserver des chambres pour les stagiaires.

Nous vous recommandons de réserver votre chambre dès confirmation de votre inscription. Les hôtels étant rapidement complets à Paris nous vous conseillons de réserver votre chambre dès confirmation de votre inscription afin de pouvoir respecter le barème (voir les conditions de prise en charge plus haut).

Nous vous conseillons d'utiliser des plateformes de réservation en ligne, pour certaines il est possible d'annuler en cas d'imprévu jusqu'à 48 heures avant l'échéance.

BULLETIN D'INSCRIPTION À UN STAGE INTERPROFESSIONNEL

À retourner au secrétariat du CFS
Maison de la CFE-CGC - 63 rue du Rocher - 75008 Paris
Tél : 01 55 30 12 79 - E-mail : cfs@cfecgc.fr



Si vous désirez suivre plusieurs stages, nous vous remercions de remplir un bulletin par stage souhaité.
Nouveauté 2026 : pour vos notes de frais, le papier disparaît !
Les notes de frais devront être impérativement envoyées via une application ou une plateforme dédiée. Merci de renseigner un e-mail personnel que vous consultez régulièrement afin que nous puissions vous envoyer un lien de création de compte pour accéder à l'application ou à la plateforme de dépôt de justificatifs de notes de frais.

Nom Prénom

N°adhérent confédéral (n° à 6 chiffres sur votre carte adhérent)

Adresse

CP Ville

(pers)

(port)

(prof)

E-mail (personnel) : @

Merci d'écrire lisiblement votre adresse e-mail afin que nous puissions vous faire parvenir votre convocation.

- En cochant cette case je certifie que ce mail est bien mon adresse e-mail de contact, c'est-à-dire celle à laquelle je consens à recevoir les messages de la CFE-CGC.
 En cochant cette case je certifie que ce n° de téléphone est bien mon n° de téléphone de contact, c'est-à-dire celui auquel la CFE-CGC peut me contacter si nécessaire (ex : annulation d'un stage).

Date de naissance / /

N.B : il est vivement recommandé de ne pas utiliser une boîte mail professionnelle dans le cadre des communications entre adhérent et organisation syndicale, le système d'information appartenant à l'employeur la mention « personnel » ou « privé » ne peut empêcher toute consultation, notamment accidentelle. Vérifier par conséquent que votre e-mail de contact n'est pas une adresse professionnelle et si tel est le cas, nous vous conseillons de nous communiquer une adresse personnelle.

Entreprise

Votre fédération d'appartenance ou syndicat national non fédéré

Dates et types des stages déjà effectués

Avez-vous déjà suivi le module d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » ? Oui Non

Je m'inscris au stage

qui se tiendra à Paris les (un seul choix de dates).....

- Je prends note que l'inscription aux stages organisés par la CFE-CGC peut emporter la communication de certaines données personnelles (ex : prénom et nom) à des prestataires qui peuvent concourir à leur réalisation (organisme de formation, gestionnaires de salles, hôtels, gestion dématérialisée des notes de frais). En demandant à être inscrit aux stages notoirement organisés par la CFE-CGC, je consens à ce que des données susceptibles de révéler mon appartenance syndicale soient éventuellement communiquées à ces prestataires (consentement légalement requis conformément à l'article 9.2 du RGPD voir fiche n°6 p. 32 et s. du guide « Sensibilisation au RGPD à destination des organisations syndicales de salariés », CNIL 2023).

Merci de consulter régulièrement le mail personnel communiqué, nous vous contactrons à cette adresse mail pour vous informer sur la suite donnée à votre inscription.

Dès l'envoi de votre inscription, prenez vos dispositions pour réserver votre hébergement et votre transport.

La convocation et le programme du stage vous seront envoyés DEUX SEMAINES AVANT LE STAGE.

Le / /

Signature :

COMMENT NÉGOCIER LE TÉLÉTRAVAIL ? LE GUIDE CFE-CGC VOUS DIT TOUT



La CFE-CGC met à disposition de ses structures et de ses militants un guide de négociation du télétravail en entreprise.

Arguments à mobiliser pour mettre en place le dispositif et points de vigilance, typologie des accords, télétravail régulier ou occasionnel, mise en œuvre et suivi, équipements et frais : la publication vous donne toutes les clés pour négocier dans les meilleures conditions.

Adhérent(e)s CFE-CGC,
retrouvez tous nos guides
sur l'intranet confédéral :
<http://intranet.cfecgc.org>



01 55 30 12 79

cfs@cfecgc.fr

Objet : participation à un stage

Madame, Monsieur le Directeur(trice),

Je vous informe que, dans le cadre des articles L. 2145-5 et suivants du Code du travail ou du Titre 1^{er} du statut général des fonctionnaires (art. 21 de la loi du 13 juillet 1983), je me suis inscrit(e) à une session de formation syndicale organisée par la Confédération française de l'encadrement-CGC.

Cette session se déroulera les

Je souhaite que vous puissiez, dès à présent, prendre toute disposition de nature à me faciliter un congé qui ne peut qu'être favorable au climat social et faire aboutir cette concertation que la CFE-CGC met en œuvre depuis maintenant de longues années.

Je vous remercie par avance de votre attitude et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur(trice), l'expression de mes meilleures salutations.

Fait à

Le

P.S. : si d'aventure, le centre de formation syndicale de la CFE-CGC ne pouvait assurer mon inscription à ce stage ou si celui-ci ne pouvait se tenir, je vous demanderais le report des dates choisies en commun aux dates proposées par le centre de formation syndicale.

Maison de la CFE-CGC
63 rue du Rocher - 75008 Paris
tél. +33 (0)1 55 30 12 12



LES DIFFÉRENTS STAGES DU CFS

LES FORMATIONS JURIDIQUES DE BASE

Pour tout adhérent qui vient d'adhérer ou s'est fait élire au sein du CSE, ces formations sont nécessaires afin d'avoir un bon niveau de compétence juridique. Il est conseillé de suivre ces formations en laissant du temps entre chaque module : l'expérience et le vécu complètent chaque formation.

Ouverture sur le syndicalisme



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel
sauf Fonctions publiques*



Outils



Programme

Cette formation est la porte d'entrée au cursus de formation du CFS :

- ▶ Présentation de la CFE-CGC, dans un syndicalisme en mutation.
- ▶ Table ronde sur la représentation du personnel : les différents mandats, outils de l'action syndicale dans l'entreprise.
- ▶ L'actualité sociale et les orientations confédérales : débat.



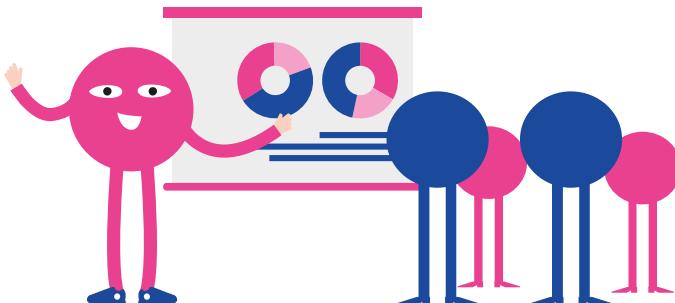
Prérequis

La participation au stage d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à toute autre session.



Les dates

Jeudi 8 et vendredi 9 janvier 2026
Lundi 19 et mardi 20 janvier 2026
Lundi 26 et mardi 27 janvier 2026
Lundi 2 et mardi 3 février 2026
Lundi 9 et mardi 10 février 2026
Lundi 16 et mardi 17 février 2026
Lundi 23 et mardi 24 février 2026
Lundi 2 et mardi 3 mars 2026
Lundi 16 et mardi 17 mars 2026
Lundi 30 et mardi 31 mars 2026
Mardi 7 et mercredi 8 avril 2026
Lundi 13 et mardi 14 avril 2026
Jeudi 16 et vendredi 17 avril 2026
Jeudi 23 et vendredi 24 avril 2026
Lundi 27 et mardi 28 avril 2026
Lundi 11 et mardi 12 mai 2026
Lundi 18 et mardi 19 mai 2026
Jeudi 21 et vendredi 22 mai 2026
Mardi 26 et mercredi 27 mai 2026
Lundi 1^{er} et mardi 2 juin 2026
Jeudi 4 et vendredi 5 juin 2026
Lundi 22 et mardi 23 juin 2026
Jeudi 2 et vendredi 3 juillet 2026
Lundi 6 et mardi 7 juillet 2026
Jeudi 9 et vendredi 10 juillet 2026



* Pour les adhérents des Fonctions publiques, contactez SERVICES PUBLICS CFE-CGC

15-17 rue Beccaria - 75012 Paris
E-mail : fonctions.publiques@cfecgcfp.org
Tél. : 01 44 70 65 90

Représentation du personnel dans l'entreprise



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel

Outils
Code du travail
à jour



Programme

Ce module est indispensable pour les nouveaux élus au CSE ou nouveaux délégués syndicaux. C'est une première étape pour appréhender l'environnement juridique dans lequel chaque militant va évoluer durant son mandat. Ce stage comporte deux parties : la première sera consacrée à la présentation de l'articulation entre les différentes normes juridiques qui régissent les relations au travail. La deuxième partie porte sur l'utilisation du code du travail et son utilisation concrète sur des sujets liées à l'exercice des mandats.

Contenu de cette formation :

- ▶ Hiérarchie des normes et nouvelles articulations (ordonnances Macron).
- ▶ Tour d'horizon des différentes règles juridiques : conventions collectives, accords d'entreprise, contrat de travail et jurisprudence.
- ▶ Représentativité syndicale et négociation collective.
- ▶ Exercices pratiques, appropriation des clés d'utilisation du Code du travail.



Prérequis

La participation au stage d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à toute autre session.



Les dates

Lundi 12 et mardi 13 janvier 2026 – Session 1
Lundi 12 et mardi 13 janvier 2026 – Session 2
Jeudi 15 et vendredi 16 janvier 2026
Lundi 19 et mardi 20 janvier 2026
Jeudi 29 et vendredi 30 janvier 2026
Lundi 23 et mardi 24 mars 2026
Lundi 11 et mardi 12 mai 2026
Lundi 18 et mardi 19 mai 2026
Mardi 26 et mercredi 27 mai 2026
Lundi 6 et mardi 7 juillet 2026
Jeudi 9 et vendredi 10 juillet 2026 – Session 1
Jeudi 9 et vendredi 10 juillet 2026 – Session 2



Le comité social et économique (CSE)

Durée
2 jours



Public
interprofessionnel

Outils
-



Programme

Cette formation présente le fonctionnement du CSE, ses moyens ainsi que les déclinaisons qui peuvent exister (représentant de proximité, commissions etc...). Contenu :

- ▶ Rôle, attributions, moyens du CSE.



Prérequis

La participation au stage d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » et « représentation du personnel » est impérative pour s'inscrire à toute autre session.

Jeudi 22 et vendredi 23 janvier 2026
Jeudi 5 et vendredi 6 février 2026
Jeudi 12 et vendredi 13 mars 2026
Lundi 13 et mardi 14 avril 2026
Lundi 11 et mardi 12 mai 2026
Jeudi 4 et vendredi 5 juin 2026
Jeudi 2 et vendredi 3 juillet 2026

Le contrat de travail



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel

Outils
-



Programme

Le contrat de travail : notions juridiques.

Contenu :

- ▶ Les différentes formes de contrat de travail.
- ▶ La naissance du contrat : lettre d'embauche, contrat écrit, période d'essai...
- ▶ La vie du contrat, les évolutions, les modifications, les clauses.
- ▶ La fin du contrat : les différentes formes de rupture.



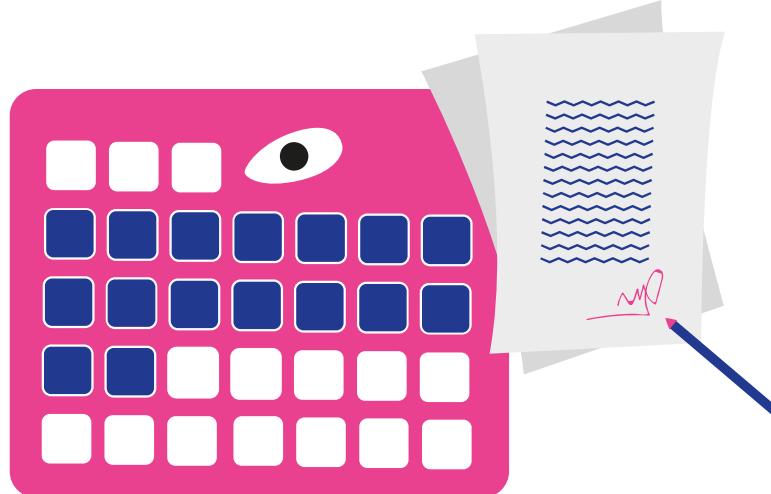
Prérequis

Être prioritairement délégué du personnel et avoir impérativement déjà suivi un stage « ouverture sur le syndicalisme ».



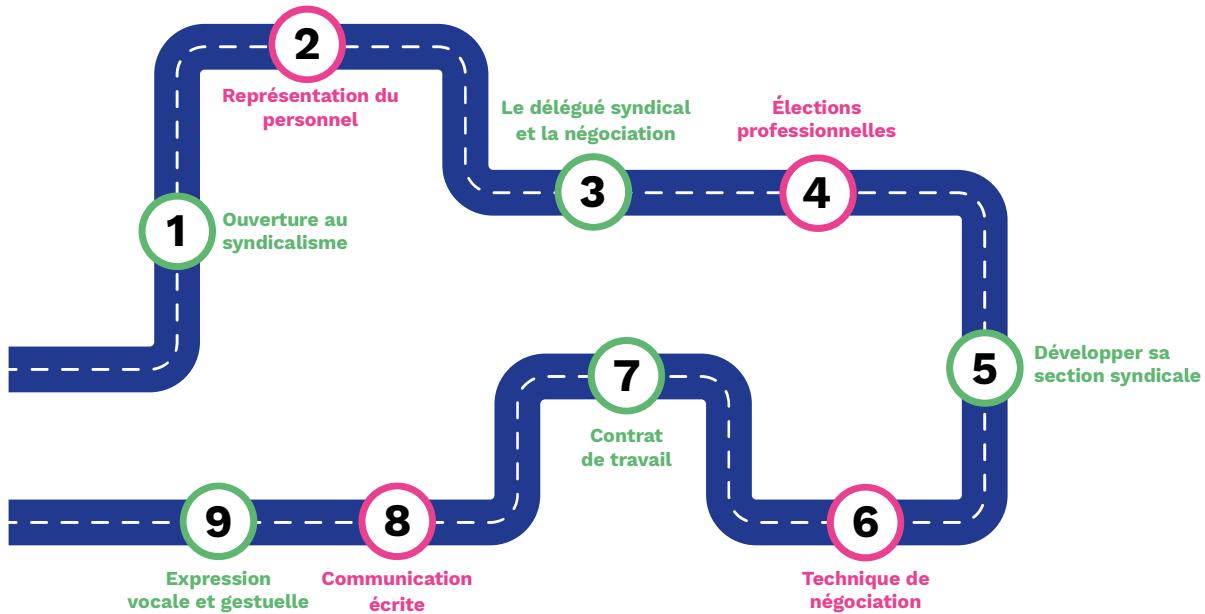
Les dates

- Lundi 2 et mardi 3 mars 2026
Jeudi 26 et vendredi 27 mars 2026
Lundi 27 et mardi 28 avril 2026
Mardi 26 et mercredi 27 mai 2026
Jeudi 25 et vendredi 26 juin 2026
Lundi 29 et mardi 30 juin 2026



LES FORMATIONS SPÉCIFIQUES POUR LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

DÉLÉGUÉ SYNDICAL, PAR QUELLES FORMATIONS COMMENCER ?



Le délégué syndical dans la négociation d'entreprise



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils



Programme

L'accord d'entreprise est devenu la norme incontournable de la relation de travail. Au cœur de son élaboration, le délégué syndical est un acteur essentiel.

Pour mener à bien sa mission, ce module lui présentera la place de l'accord d'entreprise dans la hiérarchie des normes, les négociations annuelles obligatoires mais aussi les moyens d'accès à l'information pertinente pour construire un argumentaire juridique.

Ce module lui présentera également qu'il peut s'appuyer sur le réseau syndical interne et externe à son entreprise.

Contenu :

- ▶ La place de l'accord d'entreprise dans l'articulation de la hiérarchie des normes.
- ▶ Le rôle du délégué syndical et de sa section syndicale durant la négociation.

- ▶ Les sources d'informations du délégué syndical.
- ▶ Les négociations annuelles obligatoires et l'avenir de l'accord d'entreprise conclu.



Prérequis

« Nouveaux » délégués syndicaux (désignés depuis moins de 2 ans).



Les dates

- Jeudi 22 et vendredi 23 janvier 2026
Jeudi 5 et vendredi 6 mars 2026
Jeudi 4 et vendredi 5 juin 2026
Jeudi 18 et vendredi 19 juin 2026

Les élections professionnelles dans l'entreprise



Durée
2 jours



Public

interprofessionnel

Outils
-



- Le cadre légal des élections professionnelles :
 - ▶ Périmètre, effectifs, acteurs, périodicité.
- Les enjeux des élections :
 - ▶ Représentativité, mandats, négociation, vie des IRP.
- La préparation des élections :
 - ▶ Négociation du protocole d'accord préélectoral, préparation de la CFE-CGC.
- Le déroulement des élections :
 - ▶ Vote, dépouillement, résultats, contestations.



La participation au stage d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



Jeudi 5 et vendredi 6 février 2026
Lundi 13 et mardi 14 avril 2026
Lundi 11 et mardi 12 mai 2026
Jeudi 2 et vendredi 3 juillet 2026

Développer sa section syndicale



Durée
2 jours



Public

interprofessionnel

Outils
-



- ▶ Qu'est-ce qu'une section syndicale ?
- ▶ Quelles sont les ressources ?
- ▶ Comment améliorer sa notoriété ?
- ▶ Quel est son potentiel ?
- ▶ Comment recruter des adhérents ?
- ▶ Argumentaire et jeux de rôle.

Être militant et avoir impérativement déjà suivi un stage « ouverture sur le syndicalisme » et un stage « représentation du personnel dans l'entreprise » ou un stage « le comité social et économique ».



Jeudi 12 et vendredi 13 février 2026
Lundi 23 et mardi 24 février 2026
Mardi 7 et mercredi 8 avril 2026
Lundi 11 et mardi 12 mai 2026
Lundi 18 et mardi 19 mai 2026



Avoir de l'impact à l'oral



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

- ▶ Élaborer un message clair :
 - Présenter la CFE-CGC en 1 min 30.
 - Élaborer un message essentiel de son syndicat.
- ▶ Savoir argumenter et raconter une bonne histoire :
 - Construire une argumentation efficace.
 - Préparer une présentation impactante de 3 minutes.
- ▶ Incarner physiquement son discours :
 - Présentation individuelle devant la caméra.
 - Développer son aisance grâce aux appuis non verbaux de l'orateur.
- ▶ Savoir s'adapter à différents profils d'interlocuteurs :
 - Atelier gérer efficacement l'interaction avec ses interlocuteurs.
- ▶ Mises en situation réelles et jeux de rôles :
 - Mises en situation à partir d'échéances concrètes des participants.



Prérequis

Ce module s'adresse aux Délégués syndicaux (information requise au fichier confédéral) ayant suivi les stages « ouverture sur le syndicalisme » et « techniques de négociation niveaux 1 et 2 » ou « développer sa section syndicale » et disposer d'un ordinateur ou d'un smartphone.



Les dates

Lundi 27 et mardi 28 avril 2026

Lundi 18 et mardi 19 mai 2026

Jeudi 4 et vendredi 5 juin 2026



Techniques de négociation

niveau 1



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

- ▶ Réflexion autour de la négociation.
- ▶ Les fondamentaux des techniques de la négociation.
- ▶ Le cas Kartnoir.
- ▶ Le plan d'action personnel à l'issue du 1^{er} jour de formation.
- ▶ Comment mieux écouter ?
- ▶ Les outils de l'influence : les lois de la communication.
- ▶ Les particularités d'une négociation en groupe avec plusieurs parties.
- ▶ Le plan d'action personnel à l'issue du stage.



Prérequis

Être délégué syndical ou délégué syndical central et avoir impérativement déjà suivi un stage « ouverture sur le syndicalisme ».



Les dates

Jeudi 15 et vendredi 16 janvier 2026
Mercredi 4 et jeudi 5 février 2026
Jeudi 12 et vendredi 13 mars 2026
Jeudi 2 et vendredi 3 avril 2026
Mercredi 6 et jeudi 7 mai 2026
Lundi 1^{er} et mardi 2 juin 2026

Techniques de négociation

niveau 2



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

- ▶ Un rappel : les techniques de négociation niveau 1.
- ▶ Un tour de table.
- ▶ La préparation des négociations.
- ▶ L'indicateur MBTI.
- ▶ Le plan d'action personnel.
- ▶ Une étude de cas.



Prérequis

Être délégué syndical ou délégué syndical central et avoir impérativement déjà suivi un stage « développer sa section syndicale » et un stage « techniques de négociation niveau 1 ».



Les dates

Mardi 20 et mercredi 21 janvier 2026
Jeudi 26 et vendredi 27 février 2026
Lundi 16 et mardi 17 mars 2026
Mercredi 15 et jeudi 16 avril 2026
Mardi 26 et mercredi 27 mai 2026
Lundi 22 et mardi 23 juin 2026

LES FORMATIONS JURIDIQUES COMPLÉMENTAIRES

Initiation aux missions santé, sécurité et conditions de travail des membres du CSE



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme



Les notions d'accident du travail, de conditions de travail, de risques psychosociaux.



Prérequis

Participation au stage « ouverture sur le syndicalisme » et « représentation du personnel » ; être membre CSE ou représentant de proximité.



Les dates

Jeudi 12 et vendredi 13 février 2026

Jeudi 9 et vendredi 10 avril 2026

Jeudi 4 et vendredi 5 juin 2026

Ouverture à l'Europe



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

- La France en Europe :
 - ▶ Les dates et traités clés.
 - ▶ La situation sociale de la France au regard des autres pays.
- Le fonctionnement de l'Europe en matière sociale :
 - ▶ Les institutions européennes.
 - ▶ Les politiques sociales européennes.
- Le rôle des partenaires sociaux européens.
- La CFE-CGC et l'Europe :
 - ▶ Le lobbying européen.
 - ▶ Les comités d'entreprise européens.



Prérequis

La participation au stage d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



La date

Mardi 24 et mercredi 25 mars 2026

Mise en place et fonctionnement des comités d'entreprise européens (CEE)



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

- L'introduction : évolution des CEE par pays et par secteur - faits et chiffres clés.
- Le rappel des textes régissant les CEE.
- La mise en place du CEE.
- Le fonctionnement du CEE.
- Les pratiques nouvelles et évolutions possibles.



Prérequis

Conditions d'inscription : être délégué syndical ou délégué syndical central d'entreprises de dimension communautaire, être membre de comités d'entreprise européens et avoir impérativement déjà suivi un stage « ouverture sur le syndicalisme » et de préférence, un stage « ouverture à l'Europe ».



La date

Lundi 22 et mardi 23 juin 2026

Harcèlement et discriminations niveau 1



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

Contenu de cette formation :

- ▶ Définir le harcèlement sexuel et moral et intégrer ses enjeux.
- ▶ Prévenir le harcèlement moral : les outils.
- ▶ Repérer les comportements susceptibles d'engendrer du harcèlement moral.
- ▶ Détecter les discriminations et les inégalités de traitement.
- ▶ Comment faire un diagnostic, comment agir.
- ▶ Exemples sous forme de courtes vidéos et jeux de rôle.



Prérequis

Formation dédiée aux « référents harcèlement » ainsi qu'aux délégués syndicaux confrontés à ces thématiques.



Les dates

Jeudi 29 et vendredi 30 janvier 2026

Lundi 23 et mardi 24 février 2026

Jeudi 12 et vendredi 13 mars 2026

Lundi 20 et mardi 21 avril 2026

Lundi 4 et mardi 5 mai 2026

Mercredi 1^{er} et jeudi 2 juillet 2026

Harcèlement et discriminations

niveau 2



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

Contenu de cette formation :

- ▶ Les points clés de chaque notion.
- ▶ L'analyse de la jurisprudence et des statistiques en cas de droit d'alerte et de retrait.
- ▶ Approfondir le rôle du référent harcèlement sexuel.
- ▶ Les cas pratiques.
- ▶ L'analyses des clauses d'accords sur les RPS et qualité de vie au travail.



Prérequis

Formation dédiée aux « référents harcèlement » ainsi qu'aux délégués syndicaux confrontés à ces thématiques. Les stagiaires doivent suivre impérativement le stage du même thème en niveau 1.



Les dates

Jeudi 26 et vendredi 27 février 2026

Jeudi 16 et vendredi 17 avril 2026

Lundi 8 et mardi 9 juin 2026

Harcèlement et discriminations

niveau 3



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

- ▶ Le rappel sur les étapes clés d'une enquête et ses enjeux.
- ▶ Identifier les questions à poser en cas de harcèlement moral, violence à la victime.
- ▶ Identifier les questions à poser en cas de harcèlement moral, violence à l'auteur.
- ▶ Identifier les questions à poser en cas de harcèlement moral, violence au témoin.
- ▶ Identifier la recherche des éléments matériels et la notion de la preuve recevable.
- ▶ Identifier les questions à poser en cas de harcèlement sexuel, agissement sexiste à la victime et à l'auteur.
- ▶ Identifier les questions à poser au témoin en cas de harcèlement sexuel, agissement sexiste.
- ▶ Conclure une procédure d'enquête.
- ▶ Les contentieux possibles suite à une enquête.
- ▶ L'analyse des accords d'entreprise sur la gestion des enquêtes et le rôle des référents.



Prérequis

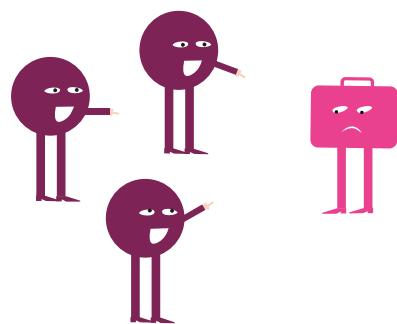
Avoir suivi les formations « harcèlement et discriminations » niveaux 1 et 2.



Les dates

Lundi 30 et mardi 31 mars 2026

Lundi 15 et mardi 16 juin 2026



Formation santé sécurité et conditions de travail des membres du CSE et de la CSSCT



Durée

5 jours



Public

interprofessionnel



Outils

-



Programme

La formation a une durée de 5 jours et son coût (1 525 euros HT) est à la charge de l'employeur.

- ▶ Le rôle et les missions santé, sécurité, conditions de travail du CSE.
- ▶ Le fonctionnement du CSE et la commission SSCT.
- ▶ Les moyens d'action des membres et du secrétaire.
- ▶ La prévention des accidents du travail, des maladies professionnelles, des risques psychosociaux.
- ▶ L'analyse des accidents du travail.
- ▶ Études de cas.

Stages organisés par la CFE-CGC à Paris

Un bulletin de pré-inscription spécifique vous sera envoyé par la poste ou par courriel, en contactant Nathalie Meunier au **01 55 30 12 78** ou par e-mail **cfs@cfecgc.fr** (précisez votre adresse postale personnelle ou votre adresse électronique).



Prérequis

Formation dédiée aux élus titulaires et suppléants du CSE.



Les dates

Lundi 13 au vendredi 17 avril 2026

Lundi 22 au vendredi 26 juin 2026

Frais de déplacement et d'hébergement :

Pour ces formations de 5 jours, les frais de déplacement et d'hébergement éventuels sont à la charge de votre employeur. Nous vous invitons à valider avec lui, et en amont de la formation, les modalités de prise en charge.

Le coût de la formation est de 1 550 euros HT pour les formations sur 5 jours.

Corbas 3 jours : du 23 au 25/03/2026

Corbas 5 jours : du 18 au 22/05/2026 et du 15 au 19/06/2026.

Grenoble 3 jours : du 23 au 25/03/2026

Grenoble 5 jours : du 15 au 19/06/2026.

Pour tout renseignement (d'ordre juridique ou concernant le suivi de votre inscription).

Contactez : Éric Plagnat - Ghisalberti
Formation au **04 72 23 01 20**.

LES FORMATIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PERSONNELLES

Ces modules vous permettront d'améliorer vos compétences afin de mieux appréhender votre « savoir-être », vos compétences techniques non juridiques ainsi que la gestion d'une réunion ou d'un groupe de personnes.

Gérer les situations et les personnes difficiles



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

- ▶ Négocier avec les gens et les situations difficiles.
- ▶ Les négociations difficiles : les personnes et les interactions.
- ▶ Les négociations difficiles : les sujets qui fâchent.



Prérequis

Être délégué syndical ou délégué syndical central et avoir impérativement déjà suivi un stage « techniques de négociation niveau 1 » et un stage « techniques de négociation niveau 2 ».



Les dates

Mercredi 28 et jeudi 29 janvier 2026
Jeudi 26 et vendredi 27 mars 2026
Lundi 11 et mardi 12 mai 2026
Lundi 6 et mardi 7 juillet 2026

Valoriser ses compétences à travers ses mandats



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

- ▶ Les ateliers pour identifier ses savoir-être et savoir-faire.
- ▶ Valoriser ses compétences et son image au quotidien dans son environnement syndical.
- ▶ Les mises en situations sur cas concrets avec les salariés en utilisant au mieux ses forces identifiées.
- ▶ 5 techniques clés pour accélérer son potentiel relationnel et mieux convaincre.
- ▶ Identifier ses points forts et ses difficultés pour instaurer un rapport privilégié auprès des salariés.
- ▶ Capitaliser pour se projeter dans la suite de son parcours syndical.
- ▶ Le plan d'action personnel.



Prérequis

Préalable requis : délégués syndicaux.



Les dates

Lundi 30 et mardi 31 mars 2026
Mercredi 24 et jeudi 25 juin 2026

Comprendre la formation professionnelle



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

Le monde de la formation professionnelle est un monde obscur où le brouillard s'épaissit chaque année un peu plus. Gouvernance, financement, dispositifs, enjeux de négociation, ... il n'est pas toujours facile de s'y retrouver. L'objectif de ce stage de deux jours est de vous apporter les bases nécessaires à la compréhension de ce système. À l'issue de la formation, vous serez capables de :

- Faire la liste des principales structures et les dispositifs de la formation professionnel.
- Savoir quels sont les sujets à négocier dans les branches et les entreprises.
- Accompagner vos collègues qui souhaitent se former sans nécessairement en parler à l'employeur.
- Faire de la formation professionnelle un axe de développement syndical.



Prérequis

Ce module s'adresse aux militants qui, dans le cadre de leurs mandats sont amenés à informer sur les dispositifs de formation existants. Les participations au stage d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » et au stage « représentation du personnel dans l'entreprise » sont impératives pour s'inscrire à cette session.



Les dates

Jeudi 26 et vendredi 27 février 2026

Jeudi 26 et vendredi 27 mars 2026

Jeudi 23 et vendredi 24 avril 2026

Jeudi 25 et vendredi 26 juin 2026

Communication écrite



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

- Les écueils à éviter - ce que vous ne devez surtout pas faire :
 - ▶ Les différents moyens de communication.
 - ▶ La lecture critique des tracts transmis par les participants.
 - ▶ Les 9 règles de fond de la communication écrite.
- Comment rédiger un tract - les règles d'élaboration :
 - ▶ La rédaction de tracts sur la base de scénarios prédéterminés.
 - ▶ La relecture critique.
 - ▶ La méthode à adopter pour la rédaction d'une communication écrite.
- La stratégie de la communication :
 - ▶ Sur quels sujets communiquer ?
 - ▶ La constitution des équipes de rédaction et de diffusion.



Prérequis

La participation au stage d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



Les dates

Lundi 9 et mardi 10 février 2026

Lundi 13 et mardi 14 avril 2026

Lundi 18 et mardi 19 mai 2026

Jeudi 2 et vendredi 3 juillet 2026

VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT nous faire parvenir vos tracts et autres écrits **10 jours** au plus tard avant le module par e-mail à accueil@ameleon-management.com

Plan de communication

 Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

- L'analyse du contexte et identification des cibles :
 - ▶ Les adhérents et non adhérents.
 - ▶ CSP - pyramide des âges - moyens préférentiels d'échanges et contacts.
- Établir la stratégie de communication :
 - ▶ Les objectifs - enjeux- échéances - environnement concurrentiel.
- Le déploiement de la stratégie :
 - ▶ Identifier les moyens existants et les moyens nécessaires (humains, matériels, budgétaires).
- Déterminer le style de communication :
 - ▶ Les éléments de fond - Les niveaux d'adaptation selon les récepteurs - Les formes d'expression selon les cibles.
 - ▶ L'approche sur les sujets spécifiques (NAO, PSE, les notes d'informations etc...).
 - ▶ Donner du sens à l'action syndicale à travers le choix de sujets différenciants.

- Le plan de communication :

- ▶ Établir la liste des sujets du plan de communication.
 - ▶ Méthodes de planification autour des sujets et échéances importantes.
- Mesurer l'impact de sa communication :
- ▶ Solliciter les lecteurs en amont et en aval de notre communication.
 - ▶ Les outils simples à disposition.



Prérequis

Préalable requis : délégués syndicaux. La participation aux stages d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » et « communication écrite » est impérative pour s'inscrire à cette session.



Les dates

Lundi 20 et mardi 21 avril 2026

Lundi 6 et mardi 7 juillet 2026



 Durée
2 jours



Public
interprofessionnel

Outils
-



Programme

Ce stage s'adresse aux délégués syndicaux confrontés à leur première négociation d'épargne salariale.

- Mettre en place l'épargne salariale :
 - ▶ Qu'est-ce que l'épargne salariale ?
 - ▶ Les deux grands dispositifs, participation et intéressement.
- Quelle option pour les primes ?

La participation au stage d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



Les dates

Lundi 16 et mardi 17 février 2026

Mercredi 6 et jeudi 7 mai 2026

Épargne salariale

« module expérimentés »



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

Ce stage s'adresse aux délégués syndicaux ayant déjà une expérience de la négociation de l'épargne salariale.

- Négocier ou renégocier l'épargne salariale :
 - ▶ Les dispositifs collectifs.
 - ▶ Les dispositifs catégoriels.
 - ▶ Les conseils personnalisés aux salariés.



Prérequis

La participation au stage d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



La date

Lundi 22 et mardi 23 juin 2026

Lecture des comptes et analyse financière niveau 1

Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

- ▶ Présentation : les questions à se poser pour se situer dans le paysage économique.
- ▶ Les informations disponibles pour comprendre la situation de son entreprise : comptabilité analytique, sociale et budgétaire.
- ▶ Quiz.
- ▶ Focus sur le compte de résultat.
- ▶ Le bilan - utilité et composition.
- ▶ Exemples et cas pratiques.



Prérequis

Être membre d'un comité d'entreprise, élu ou désigné, et avoir impérativement déjà suivi un stage « ouverture sur le syndicalisme ».



Les dates

Lundi 26 et mardi 27 janvier 2026

Jeudi 26 et vendredi 27 février 2026

Lundi 23 et mardi 24 mars 2026

Jeudi 23 et vendredi 24 avril 2026

Lundi 4 et mardi 5 mai 2026

Jeudi 18 et vendredi 19 juin 2026

Lecture des comptes et analyse financière : le partage de la valeur ajoutée niveau 2



Durée

1 jour



Public

interprofessionnel



Outils



Programme

Comprendre et appréhender la stratégie financière ou comptable de l'entreprise.



Les dates

Jeudi 2 avril 2026

Jeudi 25 juin 2026



Prérequis

Être membre d'un CSE, élu ou désigné, et avoir impérativement déjà suivi un stage « ouverture sur le syndicalisme ». La participation au stage « lecture des comptes et analyse financière niveau 1 » est obligatoire. Ce stage est pertinent pour les salariés travaillant dans une entreprise qui évolue dans un environnement international.

RSE* et développement durable niveau 1



Durée
2 jours



Public

interprofessionnel



Outils



Programme

- Développement durable, RSE, environnement :
 - ▶ Les notions clés, évolution, principaux enjeux notamment au regard du changement climatique, cadre réglementaire.
 - ▶ Le panorama de quelques outils de la RSE et des enjeux environnementaux.
- La RSE :
 - ▶ Un enjeu stratégique et de dialogue social.
 - ▶ Les étapes d'une démarche RSE et le rôle du CSE.
 - ▶ Les outils de la CFE-CGC.



Prérequis

La participation au stage d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



Les dates

Jeudi 5 et vendredi 6 mars 2026

Jeudi 4 et vendredi 5 juin 2026

* RSE : responsabilité sociétale des entreprises.

RSE* et développement durable

niveau 2



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

- Développement durable, RSE, enjeux environnementaux :
 - ▶ La démarche RSE, les étapes, les enjeux environnementaux, les liens avec le dialogue social, le reporting extra-financier.
- Les attributions environnementales du CSE :
 - ▶ Le cadre réglementaire du dialogue social.
- L'organisation du CSE pour appréhender les enjeux environnementaux/mise en place d'une commission environnement/RSE :
 - ▶ La stratégie de mise en place (commission distincte, rattachement, composition...).
 - ▶ Les thèmes à aborder, agenda, planning, donnée de sortie.
 - ▶ Les retours d'expérience.



Prérequis

La participation aux stages d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » et « RSE* et développement durable niveau 1 » est impérative pour s'inscrire à cette session.



Les dates

Lundi 20 et mardi 21 avril 2026

Jeudi 9 et vendredi 10 juillet 2026

* RSE : responsabilité sociétale des entreprises.

Négocier un accord de QVCT*



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

- Passer des risques psychosociaux à la QVCT.
- Négocier un accord QVCT :
 - ▶ Quelles obligations légales ?
 - ▶ Comment impliquer les dirigeants ?
 - ▶ Les thématiques à aborder dans une négociation.
 - ▶ QVCT (conciliation des temps, télétravail, espaces de discussion autour du travail...).
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



Prérequis

Être délégué syndical et avoir impérativement déjà suivi un stage « ouverture sur le syndicalisme ».



La date

Lundi 13 et mardi 14 avril 2026

* QVCT : qualité de vie et conditions de travail.

Accompagner vos collègues dans leur stratégie retraite



Durée
2 jours



Public

interprofessionnel



Outils



Programme

Cette formation a pour objectif de vous apporter des connaissances solides sur la retraite afin d'être en capacité de les transmettre dans votre entreprise et de conseiller vos collègues dans leur stratégie retraite à tout moment de leur carrière. Le contenu est centré sur les régimes de retraite du secteur privé, en l'état actuel du droit.

- Renseigner sur le système de retraite de base et complémentaire.
 - ▶ Décoder l'acquisition de droits au cours d'une carrière.
 - ▶ Alerter sur les impacts du moment du départ à la retraite sur la pension.
 - ▶ Orienter vers les bonnes démarches.
- Optimiser la stratégie retraite via les dispositifs légaux et conventionnels (CET, Pereco, Pero...):
 - ▶ Recenser les possibilités de partir plus tôt.
 - ▶ Recenser les possibilités d'améliorer la pension.



Les dates

Lundi 4 et mardi 5 mai 2026

Jeudi 28 et vendredi 29 mai 2026

Lundi 6 et mardi 7 juillet 2026

Comprendre la prévoyance et la complémentaire santé



Durée
2 jours



Public

interprofessionnel



Outils



Programme

Cette formation a pour objectif d'outiller les militants afin de pouvoir faire face aux enjeux découlant de réformes successives et récentes qui ont rendu ce domaine excessivement complexe.

- Première journée :
 - ▶ Les grands enjeux de la protection sociale complémentaire (notions fondamentales).
- Deuxième journée :
 - ▶ Les règles spécifiques et mises en situations pratiques.



Les dates

Lundi 9 et mardi 10 mars 2026

Lundi 1^{er} et mardi 2 juin 2026

Les droits humains en entreprise : les outils pour les défendre

 Durée
2 jours



Public

interprofessionnel



Outils

-



Programme

- ▶ Comprendre les liens entre syndicalisme et droits humains.
- ▶ Connaître les textes fondateurs internationaux en matière d'entreprises et droits de l'Homme.
- ▶ Se familiariser avec les instances permettant de faire respecter les droits humains en entreprise et maîtriser les outils nationaux disponibles pour les défendre.



Prérequis

Être délégué syndical et avoir impérativement déjà suivi un stage « ouverture sur le syndicalisme ». Toute personne intéressée par les droits humains en entreprise, leur portée et les leviers permettant de les faire respecter.



La date

Jeudi 2 et vendredi 3 juillet 2026

Négociateurs de branche : Les notions fondamentales (module 1)

 Durée
2 jours



Public

interprofessionnel



Outils

-



Programme



Prérequis

- ▶ Qu'est-ce que la branche ?
- ▶ Pourquoi et sur quoi négocier en branche ?
- ▶ Quel est le tour de table ?
- ▶ Quelles sont les instances de la branche ?
- ▶ Comprendre la restructuration des branches : pourquoi ? Quelles conséquences ?

Être négociateur de branche mandaté par sa fédération et avoir impérativement déjà suivi un stage « ouverture sur le syndicalisme ».



Les dates

Jeudi 5 et vendredi 6 février 2026

Jeudi 2 et vendredi 3 avril 2026

Négociateurs de branche : Les notions fondamentales (module 2)



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

- ▶ Rappel de la définition de la branche.
- ▶ Quelle place pour la branche ?
- ▶ La représentativité des acteurs syndicaux et patronaux à prouver.
- ▶ Se préparer à négocier et aboutir à un résultat.



Prérequis

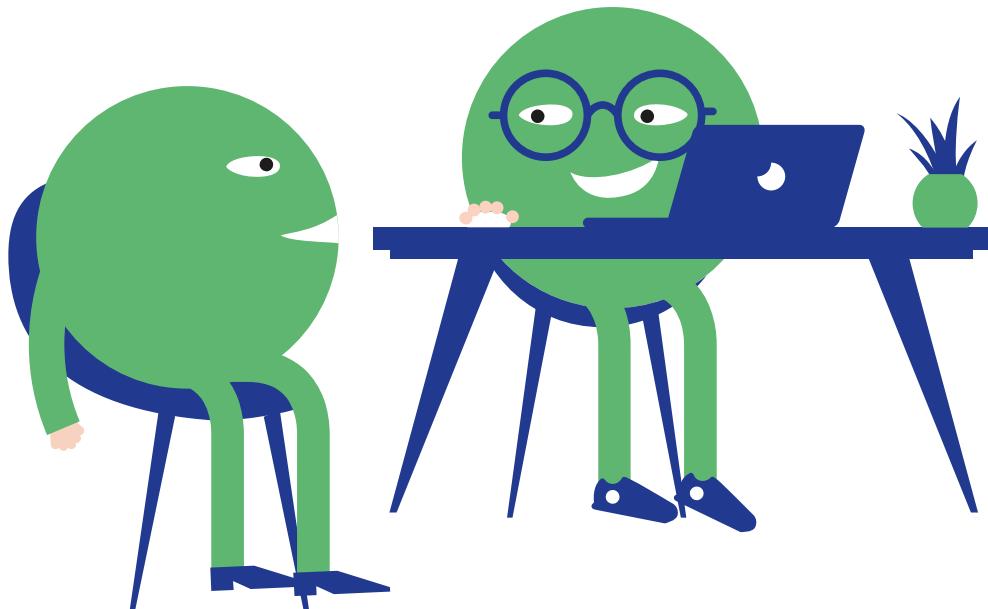
Être négociateur de branche mandaté par sa fédération et avoir impérativement déjà suivi un stage « ouverture sur le syndicalisme ». Les stagiaires doivent suivre impérativement le stage du même thème niveau 1 « les notions fondamentales ».



Les dates

Mercredi 6 et jeudi 7 mai 2026

Jeudi 9 et vendredi 10 juillet 2026



Mes notes





ORGANISER UN STAGE POUR DES ADHÉRENTS

SYNDICATS-FÉDÉRATIONS-UNIONS-SECTIONS : VOUS ORGANISEZ UN STAGE

COMMENT BÂTIR VOTRE PLAN DE FORMATION ? UN STAGE : POUR QUOI FAIRE ? QUEL(S) OBJECTIF(S) ? QUEL(S) BESOIN(S) ? QUELLE POPULATION ?

Les demandes d'actions de formation des syndicats fédérés doivent transiter par les **fédérations d'appartenance ; celles des unions départementales (ou locales) par les unions régionales.**

La demande écrite est formalisée pour une programmation au cours du **semestre à venir**.

Le CFS se donne la possibilité d'amender et de compléter celle-ci en fonction des disponibilités et impondérables.

Traitement des demandes de stages

Le montage des stages est soumis à un certain nombre de contraintes légales et techniques.



Le syndicat non fédéré, la fédération ou l'union doit indiquer dans sa **demande** de stage(s) à envoyer au CFS **au plus tard à J - 90** :

- la période souhaitée ;
- la durée ;
- le lieu ou la localisation ;
- le(s) thème(s) envisagé(s) ;
- la population concernée ;
- les coordonnées du responsable du stage à contacter.

En cas d'accord de principe du CFS, celui-ci sera donné sous réserve d'un nombre minimum de **20 personnes inscrites**, ayant un cursus de formation permettant de suivre le thème envisagé. Merci de privilégier une salle à proximité d'une gare SNCF.



Réception au CFS **au plus tard à J - 45** de la liste au format Excel des stagiaires comportant : les noms, prénoms et adresse postale personnelle de chacun.

Joindre à cet envoi le budget prévisionnel (page 37).

Les demandeurs doivent confirmer eux-mêmes les options hôtelières retenues, après accord du CFS, et assurer le suivi des prestations souhaitées. Il est à noter que seuls les stagiaires habitant à plus de 50 km de la ville où se déroule le stage peuvent demander à être hébergés.



Une convocation individuelle sera adressée à chaque participant :

- soit par le CFS ;
- soit par l'organisateur du stage.



Afin de faciliter le suivi et la prise en charge des frais d'hébergement, location de salle et repas lors des stages organisés, il est demandé à la structure qui organise la formation de faire l'avance des frais (seuls les frais de transport des stagiaires sont réglés directement par le CFS). Merci de retourner au CFS la feuille d'émarquement avec les factures afférentes dans les 3 semaines qui suivent le stage.

HANDICAP : UN GUIDE CFE-CGC POUR NÉGOCIER LES ACCORDS COLLECTIFS



**Adhérent(e)s CFE-CGC,
retrouvez tous nos guides
sur l'intranet confédéral :**
<http://intranet.cfecgc.org>

Mobilisée de longue date pour améliorer l'insertion professionnelle et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap, la CFE-CGC a édité, en partenariat avec l'Agefiph, un « B.A.-BA de la négociation d'un accord collectif en matière de handicap ».

La publication compile de nombreuses infos et conseils : différents types de handicap, RQTH, obligations de l'employeur, négociation et suivi d'un accord d'entreprise ou de branche...

COMMENT PRÉPARER VOTRE BUDGET DE FORMATION ?

Le CFS vous demande de l'informer d'un éventuel financement annexe (à mentionner sur la fiche de budget prévisionnel).

Le remboursement des frais individuels des stagiaires est calculé automatiquement, sur la base des tarifs actuellement en vigueur.

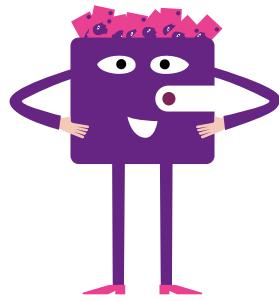
Afin d'aider les unions territoriales, le CFS participe aux frais de secrétariat à concurrence de 155 euros par stage réalisé, sur demande écrite à laquelle seront joints les justificatifs originaux.

Sont pris en charge par le CFS :

Pour les stages de plusieurs jours, les frais :

- d'animation ;
- d'hébergement et de restauration (cf. tableau ci-dessous) ;
- de déplacements.

Les honoraires s'élèvent à 600 euros H.T. par conférencier et par journée de formation. En ce qui concerne les frais annexes des conférenciers, merci de bien vouloir nous renvoyer tous les **justificatifs originaux** des frais accompagnés de la facture originale d'intervention.



STAGES DE 2 JOURS ET PLUS	
Forfait résidentiel hôtelier ou équivalent comprenant la chambre, le petit-déjeuner, la taxe de séjour	145 euros pour une nuitée 155 euros pour les grandes métropoles (Marseille, Bordeaux, Lille, Lyon, Toulouse, Strasbourg, Nantes) 175 euros pour Paris et petite couronne TTC maximum
Forfait journée hôtelier ou équivalent comprenant un repas, deux pauses et la location de salle	90 euros TTC maximum

Pour les actions de formation d'une seule journée, les frais :

- d'animation ;
- de restauration (repas du midi).

À l'exclusion de toute autre dépense.

ACTION DE FORMATION D'UNE JOURNÉE	
Forfait journée hôtelier ou équivalent comprenant un repas, deux pauses et la location de salle	90 euros TTC maximum
Repas	Déjeuner : 30 euros TTC maximum Dîner : 35 euros TTC maximum

MOBILITÉ DOUCE : DÉCOUVREZ LE MÉMO PRATIQUE CFE-CGC



**Adhérent(e)s CFE-CGC,
retrouvez tous nos guides
sur l'intranet confédéral :
<http://intranet.cfecgc.org>**

La mobilité durable en entreprise est devenue un enjeu stratégique : empreinte carbone des déplacements professionnels, amélioration de la qualité de vie des salariés, mise en place de politiques mobilités innovantes, etc.

Pour ses structures, la CFE-CGC publie un mémo pratique « Mobilité douce » pour comprendre les enjeux et aider les militants syndicaux afin d'agir efficacement, que ce soit par la sensibilisation et la négociation d'accords de mobilité durable en entreprise.

BUDGET PRÉVISIONNEL ESTIMÉ PAR LE SYNDICAT, LA FÉDÉRATION OU L'UNION

Formulaire réservé aux structures.
Pour les inscriptions individuelles,
compléter uniquement le bulletin
d'inscription page 9.

Demandeur _____

Nom du responsable du stage : _____

e-mail ©

Date du stage (jj/mm) : du / au / 2026 Référence du stage

Nom du lieu du stage

Adresse du lieu du stage : _____

CP | Ville | Ville

Effectif des stagiaires inscrits Effectif des intervenants (autres que ceux du CFS)

Honoraires (600 € HT par conférencier et par journée d'intervention – coût par jour entier d'intervention et par conférencier)

Hébergement/restauration – Joindre les devis (cf. conditions de prise en charge en annexe)

Montant du forfait résidentiel hôtelier € **Nombre**
(ou équivalent comprenant la chambre, le petit déjeuner, deux pauses, deux repas et la location de salle)

Montant du forfait journée hôtelier € **Nombre**
(ou équivalent comprenant un repas, deux pauses et la location de salle)

À défaut, coût d'une nuitée : chambre + petit déjeuner € Nombre

coût d'un repas € Nombre

Arrivée(s) la veille (pour les plus éloignés, sur demande préalable de dérogation au CFS) Nombre
(Il est à noter que seuls les stagiaires habitant à plus de 50 km de la ville où se déroule le stage peuvent demander à être hébergés)

Coût/location(s)

Type du matériel audiovisuel loué Coût €

Autre matériel loué Coût €

Location de salle (si non comprise dans les forfaits hôteliers) : nombre de jours Coût/jour

Frais d'organisation, pour les UNIONS TERRITORIALES (prise en charge limitée à 155 € par stage réalisé)
nature des frais :

Autre organisme pouvant participer au financement : Montant global €

Commentaires (ex. : demande d'arrhes ou acomptes) :

Attention, pour les formations d'une seule journée :

- **prise en charge exclusive des frais d'animation et de repas du midi ;**
 - **pas de prise en compte des frais de déplacements ni d'hébergement.**

16

Signature:

GUIDE D'AIDE À LA NÉGOCIATION DE LA SEMAINE SUR 4 JOURS



Adhérent(e)s CFE-CGC,
retrouvez tous nos guides
sur l'intranet confédéral :
<http://intranet.cfecgc.org>

Pour ses structures et ses militants, la CFE-CGC met à disposition un guide d'aide à la négociation de la semaine de 4 jours dans les entreprises.

Comment définit-on la semaine de 4 jours ? Quels en sont les avantages et les inconvénients pour le salarié et l'entreprise ? Quelles sont les étapes de préparation et d'expérimentation ? Comment en évaluer les impacts ? Quelles sont les alternatives ? La publication aborde l'ensemble des problématiques pour aider les négociateurs.

Mes notes



